

LE P'TIT CAVINIEN N° 25

Le P'tit Cavinien N° 25 Décembre 2011

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE CUGNY

Comme les années précédentes, la municipalité de Cugny organise le samedi 17 décembre 2011, à 14h00, à la salle de réunions (ancienne école), l'arbre de Noël pour les enfants de la commune âgés de 3 à 10 ans.

Une invitation sera envoyée à chaque enfant et le conseil municipal compte sur la présence de tous les enfants qui recevront gâteaux et friandises de la part du Père Noël.



LE MOT DU MAIRE

La fin d'année approche à grands pas et déjà 2012 pointe à l'horizon. Cette année prochaine sera celle de nombre de changements importants. Mais à chaque jour suffit sa peine et à Cugny on ne manque ni d'ambition ni de projet malgré la crise qui demeure bien implantée.

Les fêtes de fin d'année sont souvent associées à une période où les instants privilégiés partagés avec la famille ou les amis prennent le pas sur les vicissitudes du quotidien. C'est en tout cas ce que je vous souhaite même si je sais que tous, malheureusement, ne sont pas dans des situations propices pour apprécier ces moments.

Le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes et vous présentons tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité.

Que 2012 soit pour vous une année d'espoirs et de réussites.

Quant à nous, nous ferons de notre mieux pour le bien de notre village

La traditionnelle cérémonie des vœux

se tiendra le

Dimanche 8 janvier 2012 à 10H30

Salle des fêtes de Cugny

Toute la population y est invitée.



NOS JOIES—NOS PEINES

NAISSANCES :

Camille et Lucas CUVILLIER	le 17 Juin 2011
Tom TISSERANT	le 18 Juin 2011
Loane LEMAIRE-KYRIASIS	le 20 Juin 2011
Lisa IDEZ	le 25 Juin 2011
Yanis CARON	le 13 Juillet 2011
Mathéo GIERCZAK	le 15 Août 2011
Thomas POIDEVIN	le 19 Août 2011
Yanis YAHIAOUI	le 9 Novembre 2011

DECES :

Jean-Michel LABLANCHE	le 23 Juillet 2011
Jean HERMAL	le 25 Août 2011

MARIAGES :

Le 16 Juillet 2011

David DEPREDURAND et Karine BAILLY



Le 29 Octobre 2011

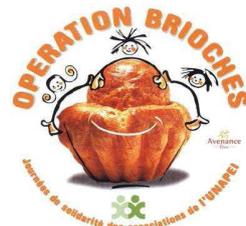
Romain SEMILLE et Bettina BRICHEUX



OPERATION BRIOCHES

Lors de l'opération brioches, en octobre dernier, les Cavinienens ont été particulièrement généreux, puisqu'il a été envoyé, à l'Association « Les Papillons blancs », la somme de 323 €.

Merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles.



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale pour l'année 2012, sont à solliciter avant le 31 décembre 2011 aux heures d'ouvertures du secrétariat de la mairie.

Les électeurs concernés sont les personnes non inscrites, les nouveaux habitants de Cugny, les jeunes gens atteignant leur majorité au 28 février 2012.

Ils doivent à cet effet, se présenter à la mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de la dernière carte électorale pour les personnes arrivant à Cugny.

NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

Mardi de 10h00 à 12h00 - Jeudi de 17h30 à 19h00

Le premier Samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanence :

Le Maire : le jeudi de 17h30 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjointes sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

ECLAIRAGE PUBLIC

En cette période hivernale, n'oubliez pas de signaler au secrétariat de mairie, les lampes d'éclairage public qui ne fonctionnent plus.

Il vous suffit tout simplement de relever le numéro se trouvant sur le pylône supportant le point lumineux (étiquette jaune).

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration pour la sécurité de tous.

Challenge Inter Communal De Boules

La cinquième ne fut pas la bonne. C'est une équipe de Beaumont en Beine qui a remporté le Challenge Inter Communal de Boules en Juin dernier. Le trophée part dans la commune voisine qui sera chargée de l'organisation, en 2012, de ce tournoi.

Félicitations aux joueurs Caviens qui ont participé nombreux à ce concours et défendu notre village.

Nous espérons que le challenge reviendra à nouveau à une équipe de Cugny l'an prochain.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2011

Dernièrement, dans la salle de réunion, s'est déroulée la remise des prix du concours des maisons fleuries. Toutes les maisons du village participent à ce concours puisqu'il n'y a pas d'inscriptions. Le jury a sillonné les rues de notre commune en juillet et a établi le classement suivant :

Maisons avec jardin sur la voie publique

- 1^{er} Mr et Mme Chiroux Alain
- 2^{ème} Mr et Mme Lobbé Daniel
- 3^{ème} Mr et Mme Fontaine René
- 4^{ème} Mr et Mme Beurain Joël
- 5^{ème} Mr et Mme Bourgeois Marc

Maisons avec balcon ou terrasse

- 1^{er} Mr Bibaut René
- 2^{ème} Mr et Mme Gobeaux
- 3^{ème} Mr et Mme Blot François
- 4^{ème} Mr et Mme Michaux Patrick
- 5^{ème} Mme Bertout Gismonde

Chaque lauréat s'est vu remettre une composition florale et un bon d'achat offert par la municipalité. Félicitations à tous les Caviens qui ont fleuri leur maison et qui ne figurent pas dans ce classement .



STATIONNEMENT

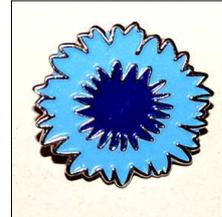
En cette période hivernale, il est demandé à chacun de respecter les espaces verts, que nos agents communaux entretiennent pour notre bien être, en évitant de stationner vos véhicules dessus.

Un stationnement répétitif entraîne des ornières que nous devons reboucher systématiquement pour la sécurité de tous.

La municipalité compte sur le civisme de chacun.

LES BLEUETS

Les Anciens Combattants (UNC) tiennent à remercier les Cavinien pour leur générosité lors de la vente des Bleuets de France à la cérémonie du 11 Novembre. La somme collectée s'élève à 68€ pour 25 bleuets vendus.



RADAR PEDAGOGIQUE ? INFORMER SANS SANCTIONNER

Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 150 mètres environ du panneau afficheur. Le fonctionnement de cet appareil est simple. Lorsque vous arrivez à sa hauteur, un écran affiche votre vitesse. Ils peuvent vous féliciter d'un smiley content lorsque vous respectez la vitesse et a contrario d'un smiley déçu si vous êtes au dessus de la vitesse.

Son but n'est pas de punir mais de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse réelle dans un objectif préventif. Le radar pédagogique ne va pas flasher les chauffards. Il va leur délivrer un avertissement pédagogique: On fait appel au civisme des conducteurs. Le radar n'est pas là pour verbaliser.

Vos élus ont opté pour ce dispositif afin de lutter contre les excès de vitesse. Vous avez sûrement déjà croisé un des 3 radars pédagogiques mis en service dernièrement sur notre commune. Ils sont situés Rue de Ham, Rue de Flavy et Rue des Riez. Ils ont un aspect beaucoup moins guerrier que le "méchant" radar destiné à sanctionner le conducteur en excès de vitesse.

Soulagés de ne pas payer d'amende, vous serez ainsi plus enclin à lever le pied, sachant ce que vous auriez encouru face à un "vrai" radar.

Ce message suffira-t-il pour que les automobilistes lèvent le pied? Aux premières loges, les riverains apprécient déjà l'apparition de cet outil. Il faudra désormais voir s'il sont efficaces dans le temps.

"Merci" de respecter la limitation car un radar pédagogique peut en cacher un autre



VENUE DE CALIFORNIE POUR RENDRE HOMMAGE A SON GRAND PERE



«Dear Michel, thank you for keeping the memory of my grandfather and his fellow flight crew alive... » (*)

En mairie de Cugny, Michel Bono, maire, lit la première phrase d'une carte que vient de lui remettre Debra Rosen, petite-fille de l'aviateur Ellis Markson, dont l'appareil Halifax, venu parachuter des conteneurs d'armes et d'explosifs pour la Résistance, fut descendu vers 2 h 15, le 9 août 1944, par un avion de chasse allemand.

« Ma mère est venue d'Australie en 2004 », explique Debra Rosen, au côté de son mari Hugh. Sa maman, Norma, avait raconté cette visite à Cugny dans un écrit que Debra conserve précieusement. Norma, dans sa lettre, se disait très contente d'avoir rencontré les personnes qui s'étaient chargées de mettre en terre son père et les sept autres membres de l'équipage. Elle parlait d'une expérience très forte et d'un souvenir extraordinaire, « for all my life » (NDLR, « pour toute ma vie »).

Australiens vivant en Californie, Debra et Hugh sont reçus en mairie par Michel Bono, entouré de Fernand Le Blanc et Hélène Luisin, président et directrice du musée de la Résistance et de la Déportation, ainsi que de Joël Preud'homme et Josée Brunel, frère et sœur qui, à 14 et 8 ans, avaient assisté au crash du Halifax.

Souvenir d'une « boule de feu »

« Nos parents nous avaient réveillés parce qu'il se passait des choses dans le ciel (deux Halifax venus d'une base aérienne du nord de Londres pour un parachutage, repérés par un avion allemand). On a vu la grosse boule de feu qui tournait au-dessus du clocher, avant de s'écraser dans les Riez de Cugny. »

Josée se rappelle que son père avait inhumé les aviateurs avec, près de chaque corps carbonisé, une bouteille contenant un papier permettant une identification, et Joël évoque le jour des obsèques : « Toute la population du village était là, avec chacun son bouquet. C'était délicat car il y avait des Allemands partout dans le secteur. »

De la mairie de Cugny et avant de se rendre au musée de Fargniers où sont conservés des débris du Halifax, Debra et Hugh suivent Michel Bono jusqu'au cimetière du village. Joël Preud'homme murmure que la vision de la boule de feu dans le ciel, « 67 ans après », ne le quitte jamais. Fernand Le Blanc note qu'a été récemment coupée la rangée de peupliers que l'avion avait transpercée avant de s'écraser. Hélène Luisin reconforte Debra, en l'assurant que son grand-père, engagé volontaire, avait plus tôt participé à d'autres parachutages, très utiles à la Résistance.

Debra arrive face aux pierres alignées, où sont gravés des noms...

(*) « Cher Michel, merci de garder la mémoire de mon grand-père et de son équipage vivante. »

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2011

La municipalité organise, comme chaque année, un concours de décorations de Noël. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village la semaine d'avant Noël afin d'établir le classement. Bonne chance à tous. La remise des prix se fera dans le courant du mois de janvier 2012.

Bonne chance à tous.

REDUCTION DU TEMPS D'ECLAIREMENT

Dépenser moins pour économiser plus

L'austérité budgétaire (moins de dotations et de recettes) nous oblige à suivre au quotidien nos dépenses.

Les dépenses d'énergie pour l'éclairage public explosent du fait de l'augmentation du Kilo Watt et l'ajout de nouvelles taxes de la part d'EDF. Et avec la loi NOME (la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) les tarifs vont continuer à augmenter du fait que ce n'est plus le gouvernement qui définira les tarifs (fin du tarif régulé que nous envie les autres pays Européens).

Nous avons remis notre parc de points lumineux aux normes (Grenelle de l'environnement) afin de réduire notre consommation mais également de réduire les points noirs sur notre territoire. Sur les 4 dernières années nous avons, au fur et à mesure du changement des points lumineux, baissé notre consommation mais à contrario les factures ont augmentés d'environ 20%.

Devant une telle situation de dépenses, il nous faut réduire notre facture énergétique.

Pour ce faire nous allons procéder, dès le début 2012, à la coupure de l'éclairage nocturne de la commune entre minuit et 4h du matin (sauf dans la nuit du samedi au dimanche). Les systèmes radiolite sur chaque armoire nous permettent de le faire.

La moyenne annuelle d'éclairage d'un point lumineux étant d'environ 3 900 h/an.

Si nous réduisons l'Eclairage Public entre minuit et 4h du matin on peut prévoir une baisse de notre consommation d'environ 33% ($4h \times 313j = 1252h$; $3900-1252=2648h$ d'éclairage moyen sur un an), et de notre facture énergétique de plus de 15%.

Nous adoptons une maîtrise plus économe de l'éclairage public ainsi qu'une réduction de la pollution lumineuse.

Une telle démarche nous évitera d'augmenter les taxes locales en 2012

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

De plus en plus de Cavinien nous disent en avoir assez des aboiements répétitifs de chiens pour parfois rien du tout.

Il est prévu par la loi que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

C'est moins l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la répétition, la durée et le caractère intempestif qui sont pris en compte pour trouble voisinage.

Afin d'éviter que des procédures judiciaires ne soient engagées par certains il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que cesse ces nuisances pour le bien de tous et le respect du voisinage.

LUTTE CONTRE LES BRUITS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.

ASSAINISSEMENT - COMPRENDRE VOTRE PROCHAINE FACTURE D'EAU

Quelle que soit sa présentation, votre facture d'eau comportera trois parties :

- Distribution de l'Eau
- Collecte et Traitement des Eaux Usées (assainissement)
- Organismes publics

La distribution de l'Eau

Cette partie comprend en fait l'abonnement, la location du compteur (comprise dans l'abonnement) et la consommation relevée au compteur.

- L'abonnement (part distributeur – Véolia) : quelle que soit la consommation, il faut relever le compteur, établir les factures, fournir de l'eau ... (30,91€ HT en 2011 pour 1 semestre)
- L'abonnement (part syndicale – Syndicat du Bois l'Abbé) : quelle que soit la consommation, il faut entretenir les installations (8,92€ HT en 2011 pour 1 semestre)
- La consommation (part distributeur – Véolia) : 0,8161€ HT le M³ en 2011
- La consommation (part syndicale – Syndicat du Bois l'Abbé) : 0,2287€ HT le M³ en 2011
- Préservation des ressources (agence de l'eau Artois-Picardie) : 0,063€ HT le M³ en 2011

La collecte et le traitement des eaux usées

Cette partie comprend en fait le traitement des eaux usées en fonction de la consommation relevée au compteur.

- La redevance forfaitaire (part distributeur – Véolia) : quelle que soit la consommation et pour le traitement des eaux usées (25,25€ HT en 2011 pour 1 semestre)
- La redevance forfaitaire (part syndicale – SAVC) : quelle que soit la consommation, il faut entretenir les installations et investir (18,57€ HT en 2011 pour 1 semestre)
- La redevance au M³ (part distributeur – Véolia) : traitement des eaux usées (0,8774€ HT le M³ en 2011)
- La redevance au M³ (part syndicale – SAVC) : traitement des eaux usées (0,400€ HT le M³ en 2011)

Les organismes publics

La troisième partie de la facture regroupe les redevances et taxes à payer par le consommateur pour préserver les ressources en eau et développer les réseaux. Elles seront ensuite reversées à l'Agence de l'Eau.

- Lutte contre la pollution : 0,3350€ HT le M³ en 2011
- Modernisation des réseaux : 0,230€ HT le M³ en 2011

Les redevances forfaitaires (Véolia et SAVC) seront facturées à partir du 1^{er} Juillet 2011

Les redevances au M³ (Véolia et SAVC) seront facturées à partir du 1^{er} Janvier 2012

La modernisation des réseaux (agence de l'eau) sera facturée à partir du 1^{er} Janvier 2012

Afin de profiter pleinement de l'assainissement, raccordez-vous le plus vite possible et n'hésitez pas à contacter Mme Carpentier au 03 23 63 82 54 (SAVC et le matin de préférence) pour tous renseignements complémentaires concernant votre installation et les différentes subventions auxquelles vous avez certainement droit.

D'autre part, l'agence de l'eau Artois-Picardie a octroyé un prêt de 400 000€ à notre syndicat d'assainissement pour les travaux de Cugny. Ce prêt deviendra subvention si nous atteignons l'objectif de 75% de foyers raccordés pour la fin 2012. Si cet objectif est atteint il n'y aura aucune incidence sur les factures d'assainissement à venir.

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 1er Juillet 2011 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Virginie Bréhant (pouvoir à Michel Bono), Liliane Saint Léger (pouvoir à Jacques Clément), Bernard Delhaye, Gilles Erb, Jean-Michel Lablanche et Bruno Letuppe (pouvoir à Daniel Lobbé).

Secrétaire : N Deligny

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

La loi du 16 Décembre 2010 prévoit l'achèvement de la carte intercommunale au plus tard au 1^{er} juin 2013 par, d'une part l'intégration des communes isolées dans les communautés de communes ou d'agglomération et d'autre part la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Propositions de ce projet:

Intégration de la commune de Jussy à la Communauté de Communes du Canton de St Simon.

Dissolution du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège Jacques Prévert de Flavy le Martel

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du canton de St Simon et de ses environs (SIAD).

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'intégration de la commune de Jussy à la C32S, un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège Jacques Prévert de Flavy le Martel et un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du canton de St Simon et de ses environs (SIAD).

Délibérations prises

Décision Modificative n°1 du Budget 2011

Une modification du système de mise en volée des cloches de l'église est à prévoir. Le devis s'élève à 741€ TTC. Le Conseil décide de modifier le budget en investissement et de créer l'opération Sonnerie Eglise:

Section Investissement

Dépenses => Mini-Stations : - 741€

Sonnerie Eglise : + 741€

Délibération prise

Tribunal Administratif

Suite à la requête de Mr et Mme Soveaux concernant l'inondation de leur terrain à cause des eaux pluviales, le Tribunal Administratif d'Amiens demande de remédier et de payer le préjudice subit aux arbres:

Trouver une solution afin que les ruissellements d'eau pluviale cessent.

Payer la somme de 5 358,08€ de préjudice.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 1er Juillet 2011 (suite)

Mr le Maire a pris contact avec l'Entreprise Lefebvre de Flavy le Martel afin de réaliser un puisard sur le domaine public pour recueillir les eaux pluviales de ce secteur et de rétablir une continuité dans la bordure (en attente de devis).

Le Conseil décide d'engager les travaux afin que les ruissellements d'eau pluviale n'aillent plus dans la propriété de Mr et Mme Soveaux et de payer le préjudice après vérification du dossier des travaux de voirie réalisés dans la Rue du Tordoir en 2001.

Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

Opération Brioches : Elle aura lieu le Samedi 8 Octobre prochain.

Licence IV : Le propriétaire de la licence IV de l'ancien café de Cugny demandant un prix prohibitif (entre 7000 et 9000€) le conseil décide d'attendre.

Rue de Flavy : Les drains qui canalisent les eaux pluviales, en traversée de chaussée, s'affaissent. Monsieur le Maire va se rapprocher des services de la voirie départementale afin d'entreprendre des travaux prochainement.

Salle des Fêtes : Le règlement de location de la salle des fêtes sera modifié afin d'éviter que les locataires tirent des feux d'artifices aux abords de celle-ci et occasionner des nuisances sonores auprès des riverains.

Séance du 30 Septembre 2011 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Nathalie Deligny, Bernard Delhaye, Lionel Dournel et Bruno Letuppe

Secrétaire : Gilles Erb

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

Loyer du Logement Communal :

Le Conseil décide d'indexer le loyer 2011 sur l'indice du coût de la construction comme chaque année avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Délibération prise

Travaux de Voirie :

Des travaux urgents sont à réaliser. Ces travaux concernent:

RD 937 (Rue de Flavy) : les drains qui traversent la chaussée sont en très mauvais états et risquent, suite au passage de nombreux poids lourds sur cette voie, de s'effondrer.

Rue du Tordoir : suite au verdict du Tribunal Administratif d'Amiens la commune doit entreprendre des travaux afin que les eaux pluviales cessent d'aller dans la propriété de Mr et Mme Soveaux

Rue de la Haut : Il faut supprimer une entrée charretière qui n'a plus lieu d'être, curer un bout de fossé sur une cinquantaine de mètres, redimensionner une traversée de route avec un drain

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 30 Septembre 2011 à 19h00 (suite)

Après consultation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Colas pour réaliser ces travaux rapidement et autorise le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à ces opérations et faire les demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Aisne.

Délibération prise

Décision Modificative n°2 du Budget 2011 :

Plusieurs subventions perçues au budget 2010, ont été comptabilisées au compte 1313 (investissement). Du fait que la commune ne pratique pas d'amortissement sur ces immobilisations, une Décision Modificative s'impose pour les porter au compte 1323.

Section d'Investissement – Recettes

Compte 1313 : - 21 187,46€

Compte 1323 : + 21 187,46€

Délibération prise

Décision Modificative n°3 du Budget 2011 :

Décision modificative du budget à prendre pour les travaux de voirie vus précédemment et le paiement du préjudice de Mr et Mme Soveaux Gérard :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Compte 61522 Entretien de Bâtiment : - 5 359€

Compte 6718 Autres Charges Exceptionnelles : + 5 359€

Section d'Investissement – Dépenses

Opération 11-01 Espace Cinéraire : - 19 100€

Opération 11-02 Mini Station Epuration : - 4 250€

Opération 11-06 Signalisation : - 2 000€

Opération 11-08 Trottoir Place Verte : + 25 350€

Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

Haies et Arbres: Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de certains riverains afin que les haies et arbres, donnant sur la voie publique, soient taillés. Si refus il y a, d'appliquer les articles L2213-25 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 17 Novembre 2011 à 19h00

Présents: Tous sauf Virginie Bréhant (pouvoir à M Bono) et Bernard Delhaye (pouvoir à D Lobbé)

Secrétaire : Bruno Letuppe

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

Commission Locale d'Impôts Directs de la C32S :

Lors du dernier conseil communautaire, il a été évoqué la nécessité de créer une commission locale des impôts directs composée de 20 titulaires et 20 suppléants dont 2 titulaires et 2 suppléants domiciliés en dehors du territoire. Cette commission est consultée sur l'évaluation des biens à caractère commercial ou industriel.

1 titulaire et 1 suppléant doivent être désignés au sein du conseil municipal.

Mr Michel Bono est nommé titulaire et Mme Liliane Saint Léger suppléante

Délibération prise.

Eclairage Public :

Les dépenses d'énergie pour l'éclairage public explosent du fait de l'augmentation du KW et l'ajout de nouvelles taxes de la part d'EDF.

Devant une telle situation de dépenses, il faut limiter la consommation pour réduire notre facture énergétique.

S'il n'y a plus d'Eclairage Public entre minuit et 4h du matin on peut prévoir une baisse de notre consommation d'environ 33%.

Pour ce faire le conseil municipal décide de procéder à la coupure de l'éclairage nocturne de la commune entre minuit et 4h du matin (sauf dans la nuit du samedi au dimanche).

Délibération prise.

Tarifs 2012 et Modification du Règlement de location de la Salle des Fêtes :

Les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle des fêtes communale, depuis le 1^{er} Janvier 2011 sont :

	Habitants de Cugny		Extérieurs	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Week End	120 €	150 €	210€	250€
Vin d'Honneur (4h)	40€	50€	60€	70€

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2012 et de modifier le règlement en y insérant à l'article 11 :

Les feux d'artifice et les pétards sont interdits dans l'enceinte et à l'extérieur de la Salle des Fêtes sauf avec autorisation de la commune sur demande écrite du locataire.

Délibérations prises.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 17 Novembre 2011 à 19h00 (suite)

Taxe d'Aménagement :

Les collectivités ont la possibilité d'instituer la Taxe d'aménagement sur les permis de construire et en fixer le taux avant le 30 novembre 2011. Le conseil municipal décide de ne pas instituer cette Taxe d'Aménagement.

Délibération prise.

Taxe Forfaitaire sur la Cession de Terrains Devenus Constructibles :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les communes ont la possibilité d'instituer une taxe égale à 10 % des 2/3 du prix de vente d'un terrain lors de la première vente de celui-ci après son classement en terrain constructible. La taxe sera due par le vendeur.

Le conseil municipal décide de mettre en place une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles (article 1529 du CGI).

Délibération prise.

Projet de Parc Eolien :

La Société WKN France présente son projet de parc éolien sur les communes de Cugny, Sommette-Eaucourt et Ollezy. Il est à signaler que ce projet, s'il est mené à terme, aura un impact important sur les recettes du budget communal. Les frais relatifs à cette étude sont à la charge de la Société WKN France et ce projet est sans frais et sans engagement pour la commune.

Le conseil municipal décide d'accorder à la Société WKN France (12 pour et 1 abstention) le droit d'étudier la faisabilité de ce projet et d'entreprendre toutes les démarches administratives relatives.

Délibération prise.

Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000€ afin de pouvoir payer les dépenses d'investissement en attendant le versement des subventions. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Délibération prise.

**Le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
Nous continuerons en 2012, à travailler ensemble
pour le bien-être de tous les Caviens**